Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212901821-20251124-DCM_2025_49-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ (arrivé à 19h00), M. Mathieu BRETON, M. Hervé LOUSSAUT,

Absents excusés : Mme Sophie BELLEC qui a donné procuration à M. Hervé LOUSSAUT, M. Jean-Claude SALAUN qui a donné procuration à Mme Brigitte LOZAC'H, M. Alexandre MOYOU qui a donné procuration à Mme Annie LONEUX

Secrétaire de séance : M. Hervé LOUSSAUT

Délibération n°2025/49

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Renaud de Clermont-Tonnerre

Cette assurance vise à couvrir les risques financiers liés aux absences d'agents pour raisons de santé. Le contrat groupe souscrit avec Relyens par l'intermédiaire du centre de gestion du Finistère prend fin le 31 décembre 2025.

Le centre de gestion a réalisé une consultation pour un nouveau contrat groupe à compter du 1er décembre 2026. Parallèlement, la mairie a également consulté des assureurs sur la base des mêmes garanties.

Il est proposé de retenir la proposition de Groupama (CIGAC) pour un contrat d'une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2026, avec les garanties suivantes (identiques à celles proposées dans le contrat groupe du CDG) :

GARANTIES	CNRACL	IRCANTEC
Maladie ordinaire	✓ Franchise ferme : 30 jours Niveau de prestation : 90,00 %	✓ Franchise ferme : 30 jours Niveau de prestation : 90,00 %
Longue maladie, Longue durée, Grave maladie	✓ Franchise ferme : 30 jours Niveau de prestation : 90,00 %	✓ Franchise ferme : 30 jours Niveau de prestation : 90,00 %
Invalidité temporaire imputable au service	✓ Franchise ferme : 30 jours Niveau de prestation : 90,00 %	✓ Sans franchise Niveau de prestation : 90,00 %
Maternité, Paternité, Adoption	✓ Sans franchise Niveau de prestation : 90,00 %	✓ Sans franchise Niveau de prestation : 90,00 %
Frais de soins liés aux invalidités temporaires imputables au service	✓ Sans franchise	Sans objet
Décès	✓ Sans franchise	Sans objet
TAUX DE COTISATION :	**5,82 % (dont décès : 0,28 %)**	**1,04 %**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212901821-20251124-DCM_2025_49-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

A titre de comparaison, l'offre de Relyens par le biais du contrat groupe du CDG est de :

- Agents CNRACL : cotisation 6,79 % + frais de gestion CDG 0,35% soit 7,14 %
- Agents IRCANTEC : cotisation 1,12 % + frais de gestion CDG 0,06 % soit 1,18 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de retenir** l'offre de Groupama pour l'assurance des risques statutaires, avec franchise de 30 jours, avec effet au 1er janvier 2026,
- **Autorise le maire** à signer le contrat à intervenir ainsi que tout document relatif à cette affaire,

POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Renaud de Clermont-Tonnerre,